

Enquête 'Musiques et handicaps'

Pratiques d'accueil des personnes en situation de handicap
dans les lieux d'enseignement musical

[SYNTHÈSE]

Soutenu
par



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CO-PORTEURS DU PROJET

Musique en Territoires
www.musiqueenterritoires.com

MESH
www.mesh.asso.fr

APPUI MÉTHODOLOGIQUE ET OPÉRATIONNEL

Pôle enquête Université Savoie Mont Blanc
www.fac-droit.univ-smb.fr/fr/pole-enquete/

COMITE DE PILOTAGE

Conception de l'enquête, traitement et analyse des données
Stéphane Daubignard, Pôle enquête Université Savoie Mont-Blanc
Laurence Faigenbaume, Musique en Territoires
Stéphane Grosclaude, Musique en Territoires
Emeline Hourcade, MESH
Isabelle Humbert, MESH
Tristan Krenc, Musique en Territoires

Rédaction et mise en page
Emeline Hourcade, MESH

COMITÉ D'ORIENTATION

Représentants de Conservatoires de France, FFEA, CMF, FUSE, FNAPEC, APFM, JM France, Audiens, RIF, Pôle Sup 93, AFPC, IFAC, FNAMI.

Enquête réalisée avec le soutien de la Délégation Générale à la Transmission, aux Territoires et à la Démocratie Culturelle (DG2TDC) du ministère de la Culture
www.culture.gouv.fr/Nous-connaitre/Organisation-du-ministere/Delegation-generale-a-la-transmission-aux-territoires-et-a-la-democratie-culturelle

Préambule

CONTEXTE ET ENJEUX DE L'ENQUÊTE

Ce rapport présente la synthèse des résultats de l'enquête réalisée en 2023 sur les pratiques d'accueil des personnes en situation de handicap dans le secteur de l'enseignement musical en France.

À l'initiative de Musique en Territoires et MESH – Musique Et Situations de Handicap - , avec le soutien de la DG2TDC du ministère de la Culture, cette enquête a pour objectif de mieux appréhender les pratiques et les besoins prioritaires des professionnels et d'identifier les facteurs environnementaux et institutionnels favorisant l'accueil des élèves et des publics en situation de handicap dans les lieux d'enseignement musical.

ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

Le présent rapport est le fruit d'un processus collaboratif.

Réalisé sous la supervision de Musique en Territoires et MESH, le travail collectif a bénéficié de la mobilisation :

- d'un comité d'orientation, composé de têtes de réseaux et fédérations nationales : Conservatoires de France, FFEA, CMF, FUSE, FNAPEC, APFM, JM France, Audiens, RIF, Pôle Sup 93, AFPC, IFAC, FNAMI,
- du pôle enquête de l'Université Savoie Mont Blanc pour la réalisation méthodologique et opérationnelle.

Pour conduire cette étude, une enquête par questionnaires auto-administrés a été réalisée en ligne du mois de mai au mois de novembre 2023.

Deux questionnaires ont été conçus :

- un questionnaire de 150 items pour les structures d'enseignement de la musique, répartis en 8 blocs thématiques : ci-après dénommée « enquête structures » ;
- un second questionnaire de 33 items pour les personnels des lieux d'enseignement musical, toutes professions confondues : ci-après dénommée « enquête personnels ».

Les questionnaires ont été adressés aux bases de contacts des porteurs de projet sur l'ensemble du territoire national et ont été relayés par les membres du comité d'orientation, des têtes de réseaux nationales, les DRAC et des agents de collectivités territoriales.

Les enquêtes 'Structures' et 'Personnels' ont permis de récolter, après apurement des données, respectivement 412 et 612 questionnaires exploitables.

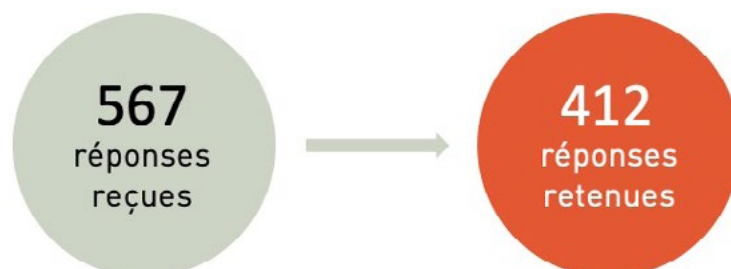
AVERTISSEMENT

Comme dans toute enquête, le recueil d'avis ou de déclarations de pratiques factuelles est toujours soumis à des biais méthodologiques.

Ainsi, les résultats qui suivent reflètent les pratiques d'accueil des personnes en situation de handicap et recense les besoins des professionnels issus de structures mobilisées par le sujet de l'inclusion. Ils ne constituent pas une représentation de l'ensemble des pratiques d'accueil du secteur de l'enseignement musical en France, mais seulement des structures connues, joignables et répondantes.

L'ensemble des données recueillies porte sur l'année scolaire 2022-2023.

1. Enquête 'Structures'



1.1 TYPOLOGIE DES RÉPONDANTS

Statut des établissements

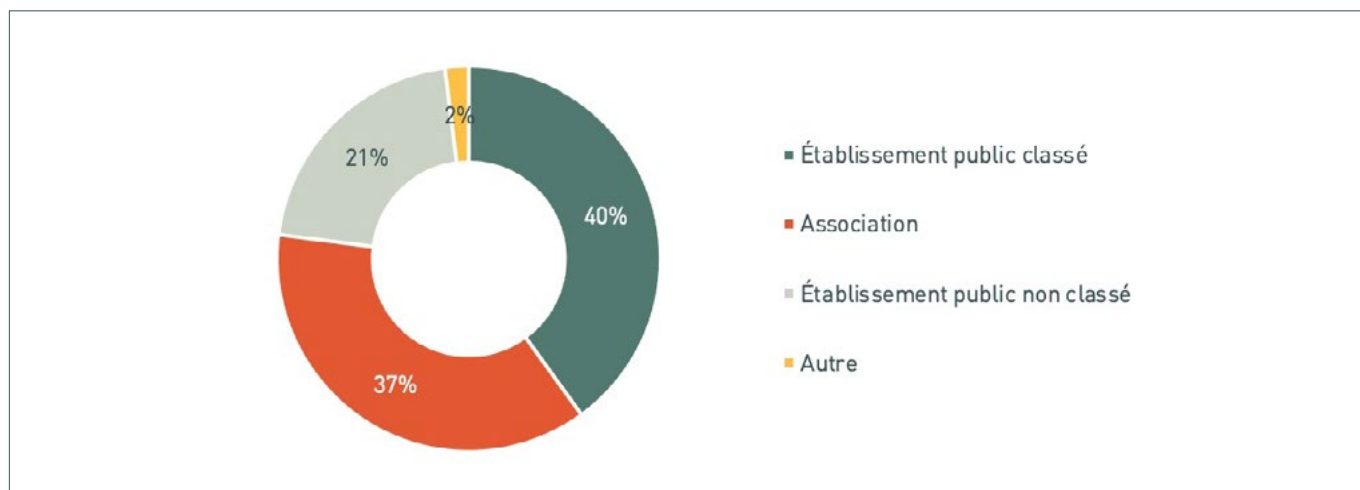


Figure 1 – Répartition des structures par statut

Implantation des répondants par région

À l'exception des DROM, l'ensemble des régions est représenté. Les régions Île-de-France et Grand Est ont majoritairement participé à l'enquête (respectivement 23% et 16%).

1.2 CONTEXTE TERRITORIAL

Déploiement du SDEA

Le SDEA est déployé sur le territoire de **70%** des structures répondantes.

13% des répondants ignorent si un schéma existe et/ou s'il est déployé sur leur département.

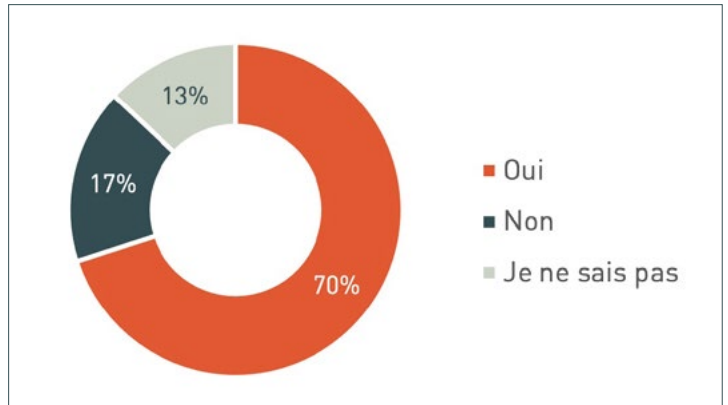


Figure 4 – Déploiement du SDEA - Nombre répondants 274

Dispositions en faveur de l'inclusion artistique

Lorsque le SDEA est déployé, les répondants déclarent l'existence de dispositions en faveur de l'inclusion artistique dans **64%** des cas.

À noter que 23% des répondants ignorent si leur SDEA comprend de telles dispositions (dont plus de la moitié provenant de directeurs).

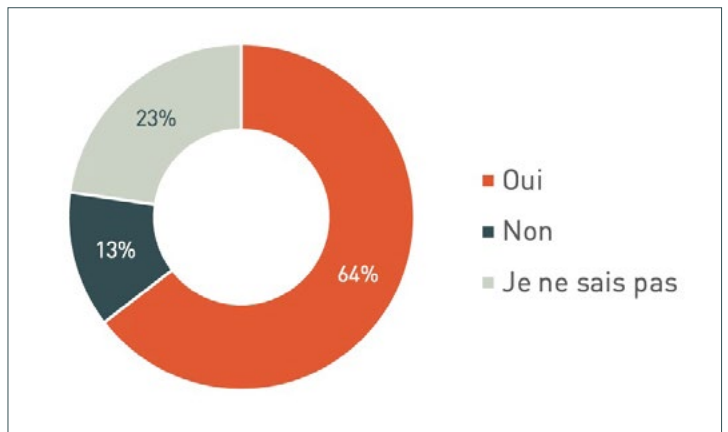


Figure 6 – Dispositions inclusives intégrées au SDEA
Nombre répondants 192

Dispositifs d'aides aux projets ou à la structuration portant sur l'inclusion culturelle

Les structures sont majoritaires à ignorer l'existence (ou l'absence) d'aides territoriales en faveur de l'inclusion culturelle (55%) dont 60% en provenance de directeurs et directeurs adjoints.

30% d'entre elles affirment l'existence de tels dispositifs.

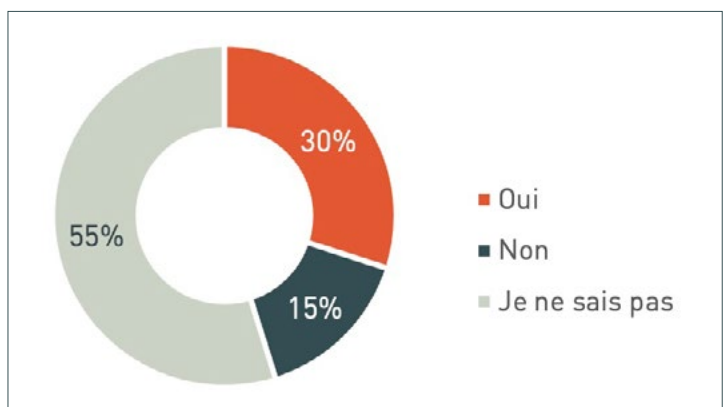


Figure 8 – Existence de dispositifs d'aides aux projets ou d'aides à la structuration portant sur l'inclusion culturelle à l'échelle locale ou départementale
Nombre répondants 297

Adhésion à des réseaux

57% des structures déclarent adhérer à un ou plusieurs réseaux.

1.3 ACCESSIBILITÉ DU CADRE BÂTI

Diagnostic d'accessibilité

35% des établissements disposent d'un diagnostic d'accessibilité du cadre bâti et pour 11%, son élaboration est en cours.

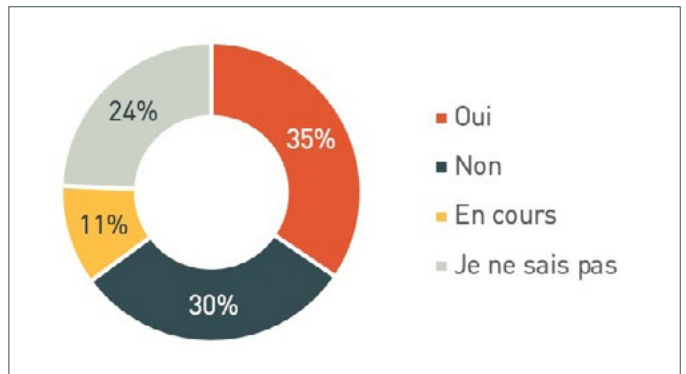


Figure 12 - Réalisation du diagnostic d'accessibilité
Nombre répondants 296

Le diagnostic d'accessibilité est réalisé ou en cours de réalisation pour la majorité des établissements publics. En revanche, les structures associatives ne sont que 28% à l'avoir réalisé (dont 5,5% en cours de réalisation) et sont nombreuses à ignorer s'il a été réalisé ou non (35%).

Attestation d'accessibilité

Pour les structures ayant réalisé le diagnostic d'accessibilité de leurs locaux, 70% ont obtenu l'attestation d'accessibilité.

Agenda d'Accessibilité Programmée

Les structures n'ayant pas obtenu l'attestation d'accessibilité n'ont pas renseigné l'item sur la réalisation ou non de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) : seules 3 structures y ont répondu.

Compte-tenu du niveau de méconnaissance observé sur les items précédents (diagnostic et attestation d'accessibilité), on peut formuler l'hypothèse selon laquelle le taux de non réponses à cet item traduit l'ignorance des répondants sur le sujet.

Registre Public d'Accessibilité (RPA)

Seules 19% des structures répondantes déclarent disposer d'un registre public d'accessibilité et 35% n'en ont pas.

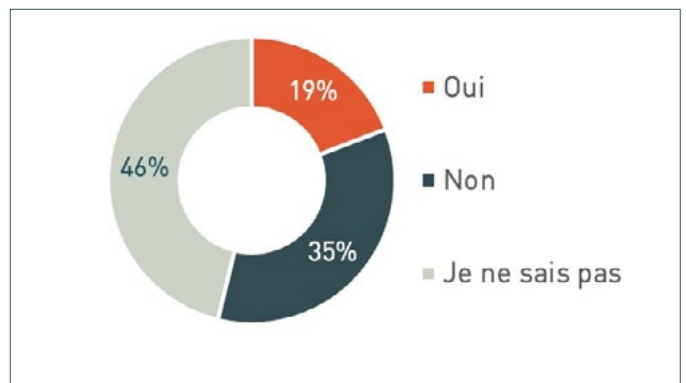


Figure 17 – Élaboration et mise à disposition du RPA
Nombre répondants 292

Les pourcentages des réponses « Non » et « Je ne sais pas » sont particulièrement élevés pour un document rendu obligatoire depuis le 30 septembre 2017 et qui doit être consultable au principal point d'accueil de l'établissement.

1.4 EFFECTIFS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES)

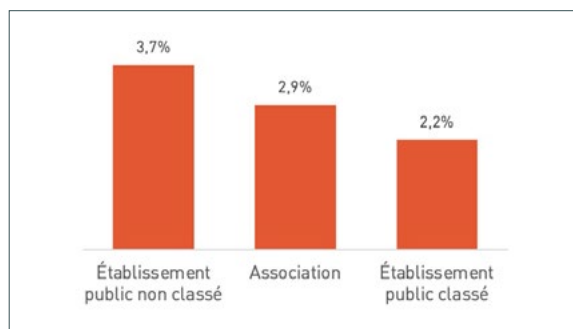
Taux d'élèves en situation de handicap

Pour les structures répondantes, les taux d'élèves en situation de handicap inscrits à titre individuel (par rapport à l'effectif total des élèves inscrits en musique) oscillent entre 0% et 22%, avec une moyenne générale établie à **2,5%**.

Les établissements publics non classés ont un taux moyen sensiblement supérieur à ceux des 2 autres catégories d'établissement.

Figure 19 – Moyenne des taux des effectifs d'élèves en situation de handicap accueillis (sur la totalité des effectifs élèves inscrits en musique) par statut d'établissement

Nombre répondants 135



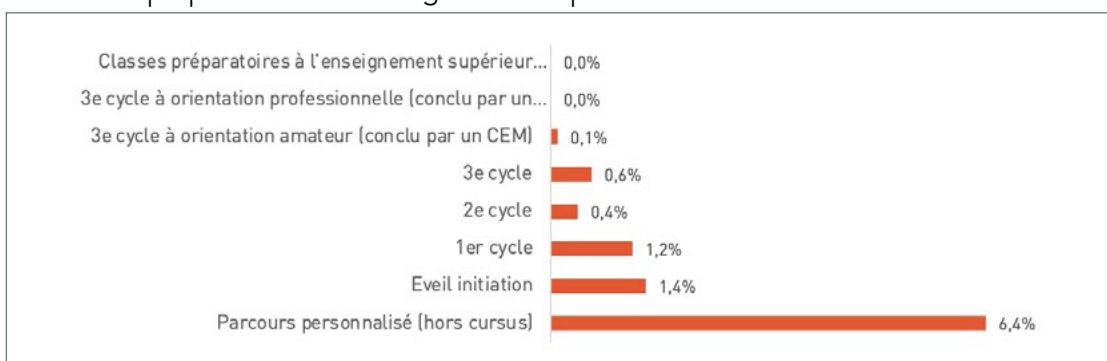
L'analyse des réponses par tranche de taux et par statut d'établissement sur un panel plus large de 282 répondants permet de constater que les structures sont nombreuses à n'accueillir aucun élève en situation de handicap : la moitié des structures associatives, 41% des établissements publics non classés et près d'un tiers des établissements classés.

Taux des élèves en situation de handicap par rapport à l'effectif total des élèves inscrits en musique

Les taux d'élèves handicapés sont nettement supérieurs en parcours personnalisé, hors cycle (6,4% des effectifs totaux des élèves musiciens). Leur taux d'accueil au sein des parcours « ordinaires » oscille entre 1,4% en éveil initiation jusqu'à 0% en classes préparatoires à l'enseignement supérieur.

Figure 21 – Taux d'élèves en situation de handicap par cycle ou parcours (sur les effectifs totaux d'élèves inscrits en musique)

Nombre répondants 135



Répartition des élèves en situation de handicap par cycles/parcours sur la base des effectifs totaux d'élèves en situation de handicap inscrits en musique

Sur la base des effectifs d'élèves en situation de handicap accueillis, l'analyse des données montre une répartition des élèves principalement concentrée sur les parcours personnalisés (46%) et le 1er cycle.

Une rupture de parcours entre les 1er et 2e cycles est à noter (perte de 86% des effectifs), quel que soit le statut de l'établissement, bien au-delà de la perte de 50% des effectifs observée dans la population générale.

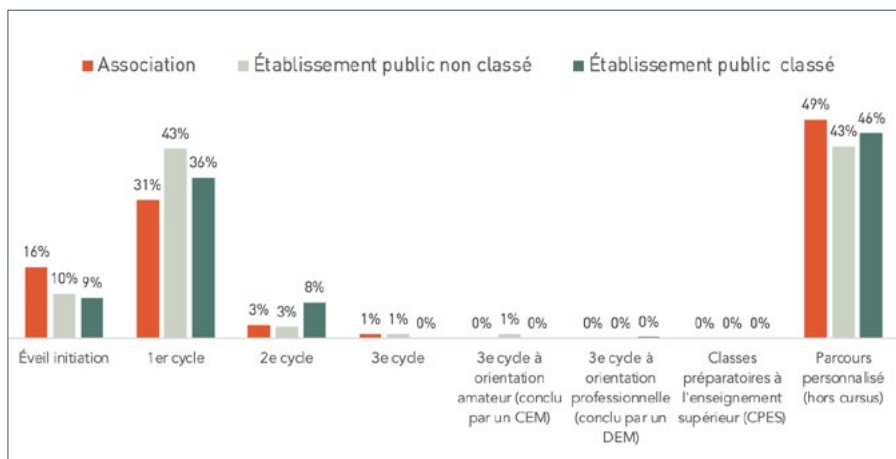


Figure 23 – Répartition des élèves en situation de handicap accueillis par cycle ou parcours

1.5 DISPOSITIFS ADMINISTRATIFS ET PÉDAGOGIQUES

Inscription de la politique inclusive dans les documents cadres

37% des structures déclarent avoir fait mention de dispositions inclusives dans les documents cadres de leur établissement - projet d'établissement, règlement pédagogique et règlement intérieur – dans les proportions suivantes :

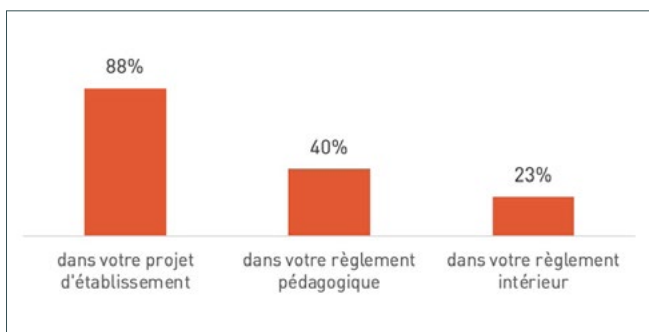


Figure 26 – Mentions spécifiques en faveur de l'inclusion dans les documents cadres
Nombre répondants 135 / 203 réponses (choix multiple)

Réception des inscriptions

57% des structures déclarent ne jamais avoir refusé de demande d'inscription d'une personne en situation de handicap et 37% rarement.

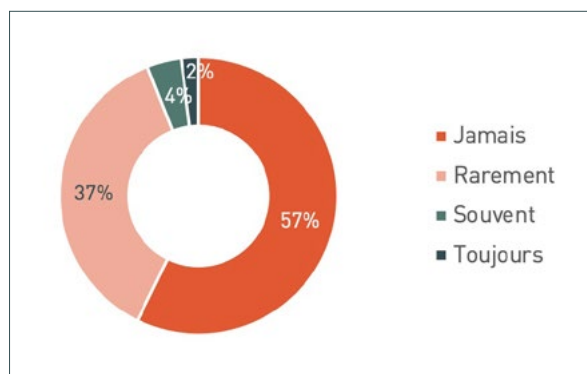


Figure 31 – Taux de refus de demandes d'inscription de personnes en situation de handicap
Nombre répondants 253

Les motifs de refus déclarés concernent principalement l'inadaptation de l'offre de la structure aux besoins spécifiques des élèves demandeurs (44%), le manque de formation des personnels (33%) et l'inaccessibilité des bâtiments (27%).

Lors de l'inscription d'un élève en situation de handicap, 64% des lieux d'enseignement musical proposent un rendez-vous personnalisé. 25% offrent la possibilité de renseigner les besoins spécifiques de l'élève sur la fiche d'inscription et 30% ne prévoient aucune disposition particulière.

Offre pédagogique

Aménagement des cursus ou parcours « ordinaires »

68% des structures déclarent mettre en place des aménagements de parcours ou de cursus. 41% proposent des exemptions de cours et 36% l'adaptation de la durée des cycles (parfois conjointement).

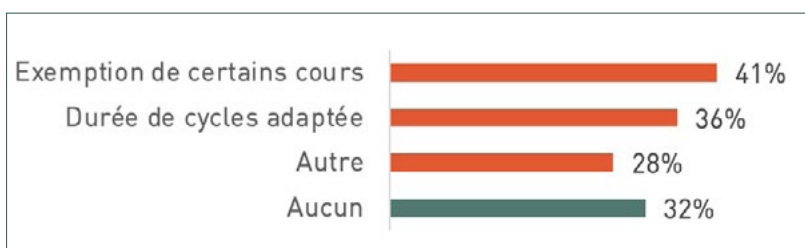


Figure 33 – Mise en place d'aménagements particuliers aux cursus/parcours « ordinaires » pour les élèves en situation de handicap
Nombre répondants 237 / 324 réponses (choix multiple)

Offres pédagogiques spécifiques (hors parcours « ordinaire » ou cursus)

36% des 255 établissements répondants proposent des offres spécifiques à destination des personnes handicapées.

Les cours individuels sont proposés en majorité (71%), puis les pratiques collectives en situation de mixité avec les autres élèves (64%) et des cours collectifs dédiés exclusivement à des élèves en situation de handicap sont proposés par 59% des structures répondantes.

Figure 35 – Détail des modalités pédagogiques proposées aux élèves en situation de handicap (cours individuel/ collectif et cours dédié/mixte)
Nombre répondants 90 / 175 réponses (choix multiple)



L'analyse des combinaisons de l'offre pédagogique spécifique par établissement permet de constater que 38% des structures proposent un unique cours, individuel ou collectif.

Et **36%** des structures répondantes ne proposent pas de cours en situation de mixité avec les autres élèves de l'établissement.

Activités de diffusion

Seules 69 structures ont renseigné cette rubrique (soit 17% de la totalité des répondants).

Parmi les répondants, 61% déclarent mettre en œuvre des adaptations spécifiques des contenus ou du format des concerts/spectacles.

Si le taux de réponse à cette rubrique ne permet aucune exploitation fiable des données qui en sont issues, celles-ci témoignent sans doute néanmoins d'un « angle mort » dans la réflexion globale sur les politiques inclusives mises en œuvre par les lieux d'enseignement musical, se concentrant davantage sur l'adaptation de l'offre pédagogique plutôt que celle des activités de diffusion.

Dispositifs et outils de suivi pédagogique

75% des structures répondantes déclarent mettre en œuvre des dispositions spécifiques de suivi pédagogique des élèves en situation de handicap, selon les modalités ci-dessous :

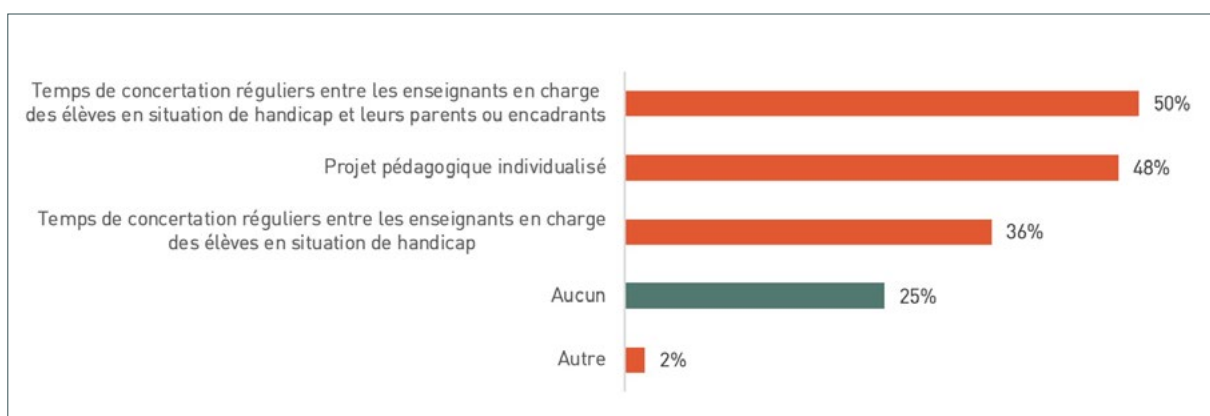


Figure 38 – Détail des dispositifs et outils de suivi pédagogique des élèves en situation de handicap mis en œuvre
Nombre répondants 249 / 405 réponses (choix multiple)

Évaluations des élèves en situation de handicap

66% des structures répondantes déclarent adapter les évaluations.

Leurs modalités se traduisent principalement par des dispenses de certaines épreuves (36%) et l'adaptation des contenus évaluatifs (35%).

1.6 ACTIONS PARTENARIALES

49% des 262 structures ayant renseigné cette rubrique déclarent mener des partenariats impliquant des personnes en situation de handicap.

Les structures d'enseignement musical déclarant mener des actions partenariales sont principalement engagées auprès du secteur médico-social (81%) et des établissements pour personnes âgées (72%).

Les partenariats se traduisent majoritairement par des activités de pratique musicale (61%).

1.7 COMMUNICATION

Communication interne

61% des 241 structures répondantes à cette question déclarent adapter les modes et/ou supports de communication à destination des élèves en situation de handicap pour transmettre les informations inhérentes à la vie de l'établissement (planning des cours, bulletins, notification d'absence, annonce de concerts, etc.).

Les dispositions mises en œuvre se traduisent de manière très majoritaire par une communication humaine adaptée (95%). L'adaptation des supports écrits n'est effective que pour 12% des répondants.

Communication externe

50% des répondants déclarent ne diffuser aucune information spécifique à destination des personnes en situation de handicap.

Lorsque des informations sont communiquées, elles concernent en premier lieu l'existence d'une offre accessible puis le contact du référent. Certaines structures précisent les conditions d'accès physique à l'établissement.

1.8 POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

Plan de développement des compétences

62% des 129 structures répondantes à cet item prennent en compte le handicap dans leur plan de développement des compétences.

L'analyse des données par statut d'établissement montre une plus grande prise en compte du handicap dans le plan de développement des compétences dans le secteur public.

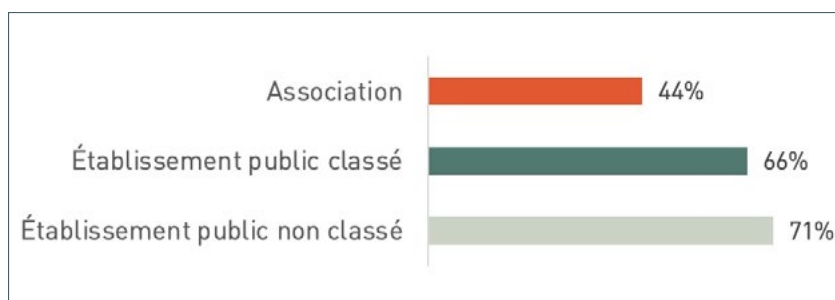


Figure 52 – Prise en compte du handicap dans le plan de développement des compétences des personnels

Nombre répondants 123

(Les réponses des structures classées « Autre » n'ont pas été prises en compte en raison de leur trop faible nombre)

Prise en compte des compétences lors de l'embauche

66% des structures répondantes prennent en compte les compétences dans le champ du handicap au moment de l'embauche de nouveaux collaborateurs.

Formation initiale des agents/salariés

87% des enquêtés (sur 260 répondants) considèrent que la formation initiale dans le domaine du handicap est tout à fait ou plutôt nécessaire pour les professionnels de l'enseignement de la musique.

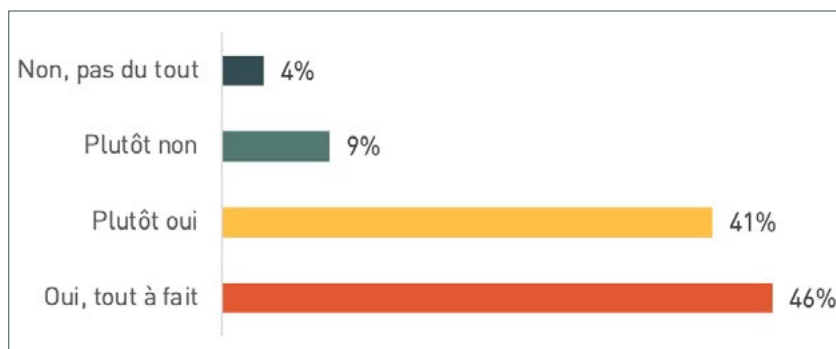


Figure 56 – Nécessité de la formation initiale pour les professionnels de l'enseignement de la musique
Nombre répondants 260

Référent handicap

Nomination

45% des 280 structures ayant répondu à cette question déclarent avoir nommé un référent handicap.

Les établissements publics classés ont nommé un référent pour 75% d'entre eux. Seulement 29% des établissements non classés et 26% des associations ont un référent.

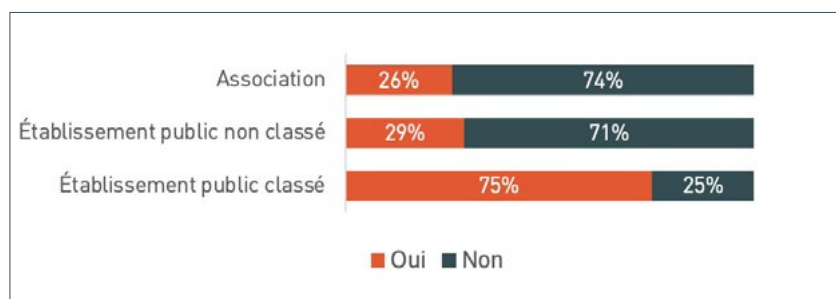


Figure 58 – Nomination d'un référent handicap par statut
Nombre répondants 266
(Les réponses des structures classées « Autre » n'ont pas été prises en compte en raison de leur trop faible nombre)

Les structures n'ayant pas nommé de référent handicap déclarent en avoir le projet pour 31% d'entre elles.

63% des structures considèrent que la nomination d'un référent handicap est nécessaire.

L'analyse des réponses par statut d'établissement montre un avis beaucoup plus favorable chez les représentants de structures publiques (88% pour les établissements classés et 72% pour les autres écoles publiques, contre 50% pour le secteur associatif).

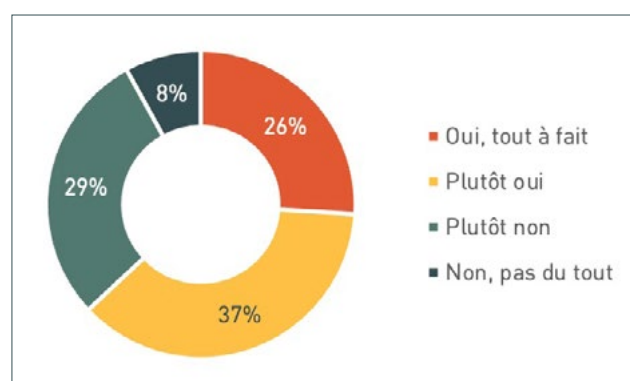


Figure 60 – Nécessité de la nomination d'un référent handicap
Nombre répondants 145

Fonction principale

Les enseignants sont majoritairement nommés à cette fonction (68%), puis les personnels administratifs (29%). L'analyse des réponses selon le statut de l'établissement permet de constater que les enseignants sont très largement nommés à la fonction de référent handicap dans les établissements publics. En revanche, ce sont les personnels administratifs qui occupent majoritairement la fonction dans le secteur associatif.

Moyens alloués

Un temps de décharge est dédié à la fonction dans 57% des cas (sur 120 répondants).

Le volume horaire hebdomadaire dédié à la fonction est dans 55% des cas inférieur ou égal à 2 heures.

L'analyse des verbatims laisse penser que certaines réponses intègrent les heures d'enseignement auprès d'élèves en situation de handicap.

Ces réponses viennent mettre en lumière l'hétérogénéité des représentations sur les missions du référent handicap.

Missions du référent handicap

S'agissant des principales missions attribuées au référent handicap (réponses orientées à choix multiple), la mission de conseil et ressource des collègues émerge en premier lieu.

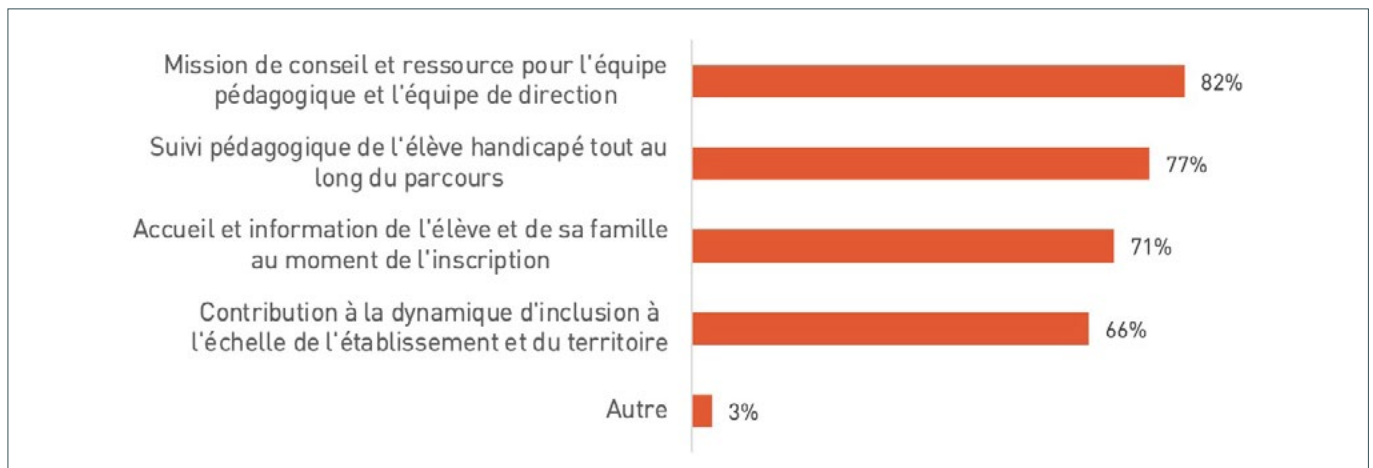


Figure 66 – Principales missions du référent handicap
Nombre répondants 119

Les réponses « Autre » décrivent des temps d'enseignement, notamment dans des établissements du secteur médico-social.

Dans 83% des cas (sur 119 répondants), la fonction de référent est officialisée au sein de l'équipe en interne. Elle est rendue publique aux usagers (élèves et familles) pour 65% des établissements et n'apparaît dans les fiches de poste que dans 59% des cas.

Certification professionnelle

62% des 254 structures répondantes estiment la création d'une certification pour le référent handicap nécessaire.

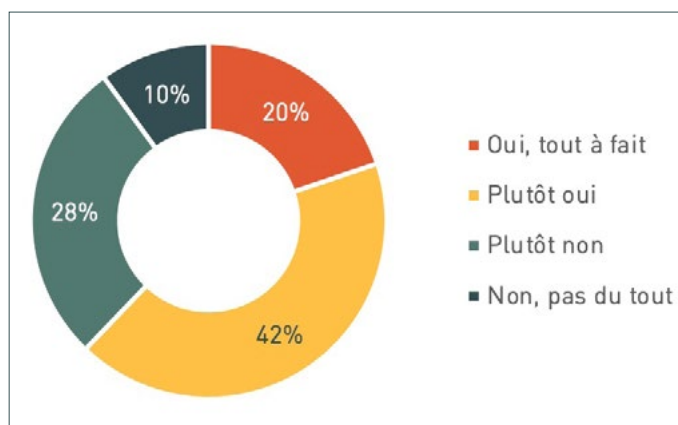


Figure 67 – Avis sur la nécessité de créer une certification professionnelle pour le référent handicap
Nombre répondants 254

Personnels en situation de handicap

Les effectifs de personnels disposant de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) sont compris entre 0 et 13, avec une moyenne établie à 1,3% des effectifs totaux.

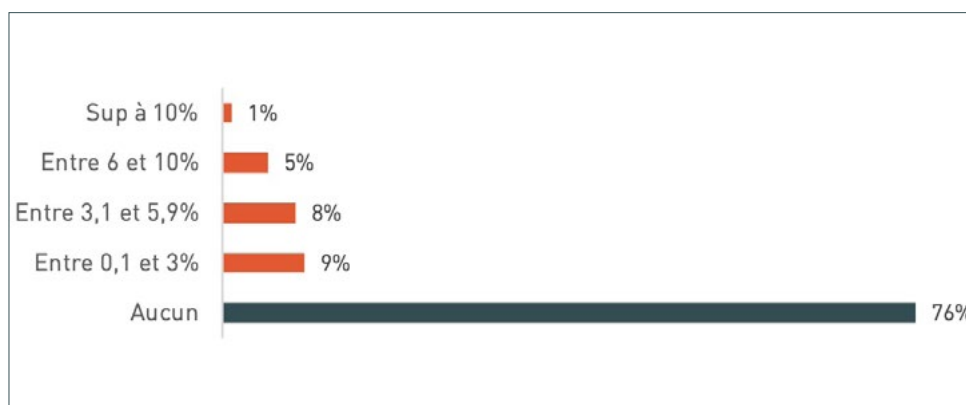


Figure 69 - Taux de personnels en situation de handicap (RQTH)
Nombre répondants 292

Seules 6% des structures de plus de 20 agents/salariés comptent au moins 6% d'agents/salariés RQTH, conformément à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH).

1.9 FACTEURS FACILITANT LES PRATIQUES D'ACCUEIL INCLUSIF

Pour être en mesure de discriminer les facteurs qui impactent de manière significative les dynamiques inclusives dans les établissements, un indicateur a été construit pour identifier le niveau d'engagement des structures. Des relations significatives ont ensuite été recherchées entre les niveaux d'engagement les plus élevés et les différentes variables explorées par le questionnaire.

Des tris croisés ont également été effectués sur un grand nombre de combinaisons de variables pour identifier des interdépendances supplémentaires.

Construction d'un indicateur de dynamique inclusive

Considérant que les dynamiques inclusives supposent un engagement institutionnel, une culture collective et l'individualisation des démarches d'accueil et d'accompagnement, l'indicateur a été construit à partir de plusieurs variables qui englobent l'ensemble du processus d'accueil depuis la réception d'une demande d'inscription jusqu'à l'évaluation des apprentissages d'un élève.

4 catégories ont été définies, de la dynamique la plus faible à la plus forte.

Catégorie 1	Dynamique inclusive faible
Catégorie 2	Dynamique inclusive moyenne
Catégorie 3	Dynamique inclusive forte
Catégorie 4	Dynamique inclusive très forte

Données générales

Sur l'ensemble des structures répondantes, 13% présentent une dynamique forte à très forte en faveur de l'inclusion.

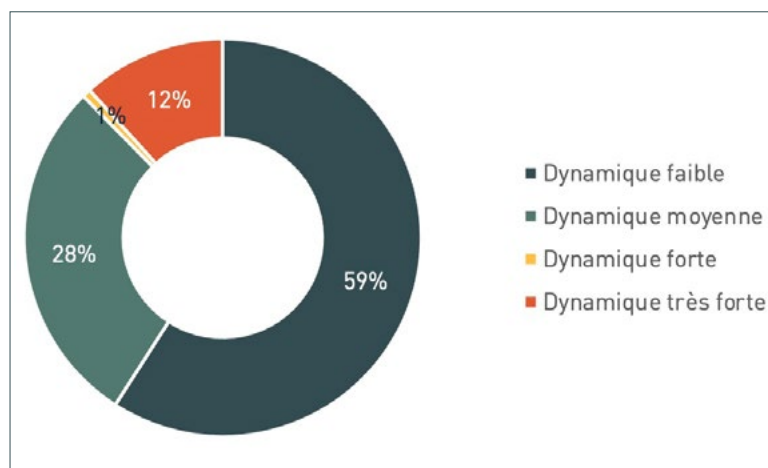


Figure 70 - Répartition des structures par catégories de dynamiques inclusives définies
Nombre répondants 411

L'analyse par statut d'établissement montre que, globalement, les associations sont peu nombreuses en catégories 3 et 4 (total de 4%), contre 12 % pour les établissements publics non classés et 20% pour les établissements classés.

Analyse des relations significatives

1. Le schéma départemental des enseignements artistiques

Les résultats montrent l'impact significatif de l'adhésion d'une structure au SDEA d'une part et de l'existence de dispositions inclusives dans le schéma d'autre part sur les dynamiques inclusives : les structures sont plus nombreuses à accueillir des élèves en situation de handicap et à avoir nommé un référent handicap.

2. Politique des Ressources Humaines

2.1 LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Les résultats mettent en évidence la forte relation entre le plan de développement des compétences intégrant le sujet du handicap et l'effectivité des dispositions inclusives d'un établissement.

2.2 LE RÉFÉRENT HANDICAP

L'analyse des données montre la forte interdépendance entre la nomination d'un référent handicap et la dynamique inclusive d'un établissement, depuis la conception d'offres adaptées, la mise en place de dispositions administratives et pédagogiques spécifiques, le développement des compétences de l'ensemble de l'équipe jusqu'aux actions de communication à destination des personnes en situation de handicap.

Les effectifs d'élèves en situation de handicap accueillis dans le cadre des inscriptions individuelles, tout autant que les partenariats avec les structures du territoire, sont directement corrélés à la présence d'un référent.

La fonction principale d'enseignant constitue en outre un critère très favorable à l'ensemble des dispositions institutionnelles en faveur de l'accueil des personnes en situation de handicap.

3. Offre pédagogique

Les établissements à dynamique très forte proposent davantage d'offres pédagogiques sur mesure et de cours collectifs mixtes que les autres catégories. Inversement, les structures à faible dynamique inclusive sont plus nombreuses à proposer des cours collectifs dédiés (non mixtes).

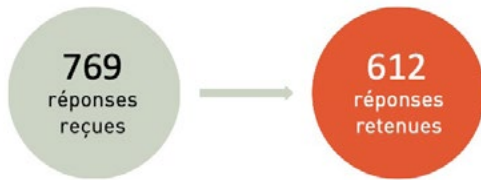
Ils orientent davantage les élèves en « cycle ordinaire » et sont ceux qui présentent un pourcentage d'élèves en situation de handicap le plus élevé dans les 2e et 3e cycles (respectivement 15,6% et 1,3%).

Ces données traduisent sans doute la volonté des structures plus fortement mobilisées sur le sujet de l'inclusion à privilégier la mixité handi-valide et les aménagements de l'offre pédagogique « ordinaire ».

4. Communication

La relation entre communication externe et dynamique inclusive se révèle très forte puisque 100% des structures à dynamique très forte diffusent des informations spécifiques à destination des personnes handicapées et engagent des démarches proactives pour toucher les publics en situation de handicap de leur territoire.

2. Enquête 'Personnels'



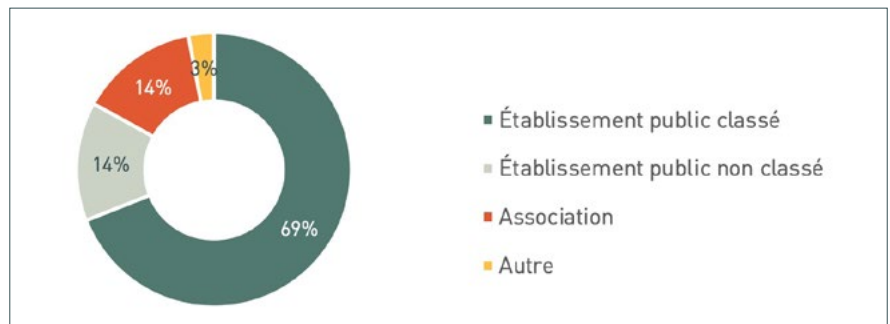
2.1 TYPOLOGIE DES RÉPONDANTS

Les femmes ont répondu plus massivement à l'enquête (71%).

83% des répondants sont des agents du secteur public, dont 69% exercent dans des établissements publics classés.

La catégorie « Autre » regroupe ici des professionnels exerçant principalement dans des écoles privées ou en auto-entreprise.

Figure 74 – Répartition des répondants par statut d'établissement
Nombre répondants 595



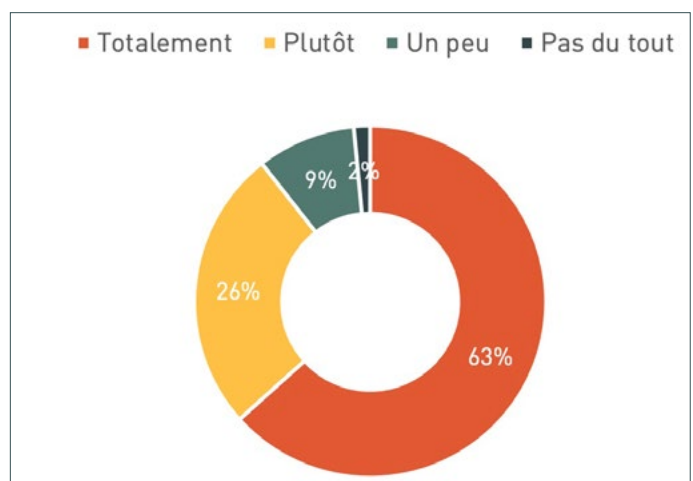
59% des répondants sont enseignants et 28% des répondants assument la fonction de référent handicap au sein de leur établissement (dont 76% de femmes).

Les répondants les plus nombreux viennent d'Île-de-France (25%), d'Auvergne-Rhône-Alpes (15%) et du Grand Est (14%).

2.2 SENSIBILITÉ AUX ENJEUX D'INCLUSION SOCIALE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

89% des répondants se déclarent plutôt ou totalement concernés par l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap.

Figure 77 – Réponses à la question « D'une manière générale, vous sentez-vous concerné.e par l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap ? »
Nombre répondants 606



2.3 COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Sentiment de compétences

56% des professionnels ne pensent pas disposer des compétences et connaissances nécessaires pour accueillir des personnes en situation de handicap.

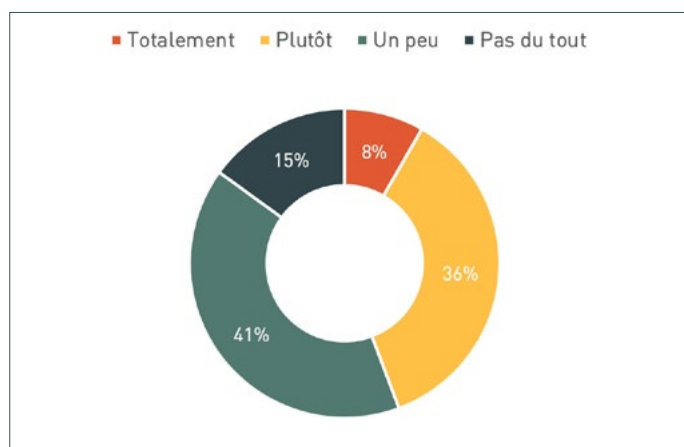


Figure 79 – Réponses à la question « Pensez-vous disposer des compétences et connaissances suffisantes pour accueillir des personnes en situation de handicap ? »
Nombre répondants 600

Besoins des professionnels

Les besoins exprimés par les professionnels pour se sentir plus compétents dans l'accueil des personnes en situation de handicap concernent en premier lieu le besoin de formation et d'accompagnement (88%).

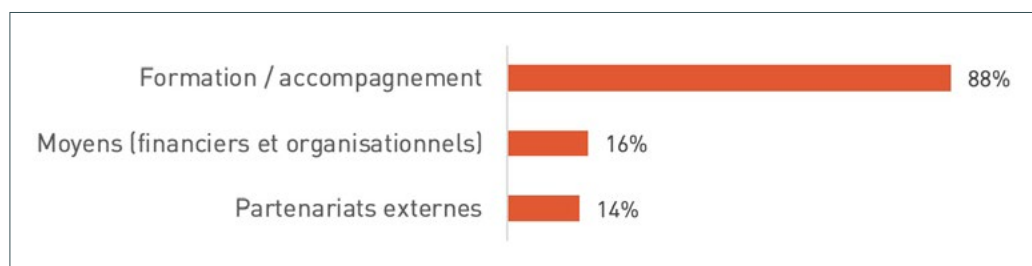


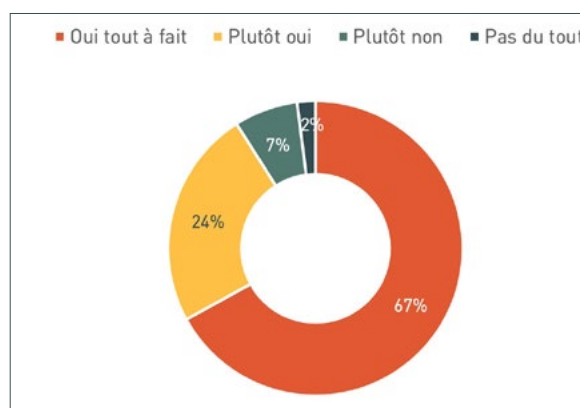
Figure 83 – Réponses à la question « Quels sont vos besoins (en termes de connaissances, savoir-faire, savoir-être, outils...) pour vous sentir compétent.e dans l'accueil des personnes en situation de handicap au sein de votre structure ? »
Nombre de répondants 486 / 568 réponses (verbatim)

2.4 RÉFÉRENT HANDICAP

Nomination d'un référent handicap

91% des répondants pensent qu'un référent handicap est plutôt ou totalement nécessaire dans leur établissement.

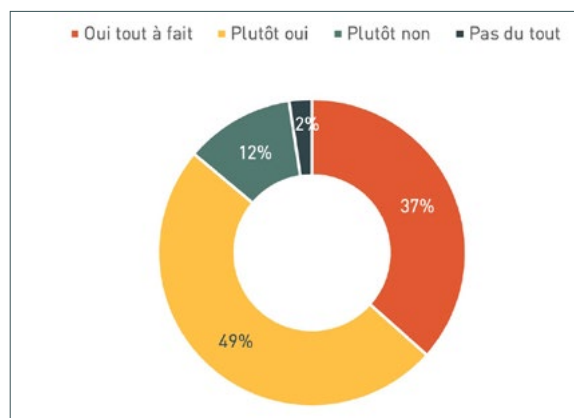
Figure 85 – Réponses à la question « La présence d'un référent handicap dans votre structure vous semble-t-elle nécessaire ? »
Nombre répondants 586



Certification ou diplôme professionnel pour le référent handicap

87% des professionnels sont favorables à la création d'une certification professionnelle ou d'un diplôme pour le référent handicap.

Figure 88 – Réponses à la question « La création d'une certification ou d'un diplôme pour le référent handicap vous semble-t-elle nécessaire ? »
Nombre de répondants 584



2.5 ACTIONS PRIORITAIRES

Les actions prioritaires identifiées par les professionnels pour développer l'accessibilité de leur structure concernent au premier chef la construction de plans de formations intégrant le handicap (44%), suivies par le développement des actions de communication externe (40%) et la création de partenariats avec des établissements du champ du handicap (38%).

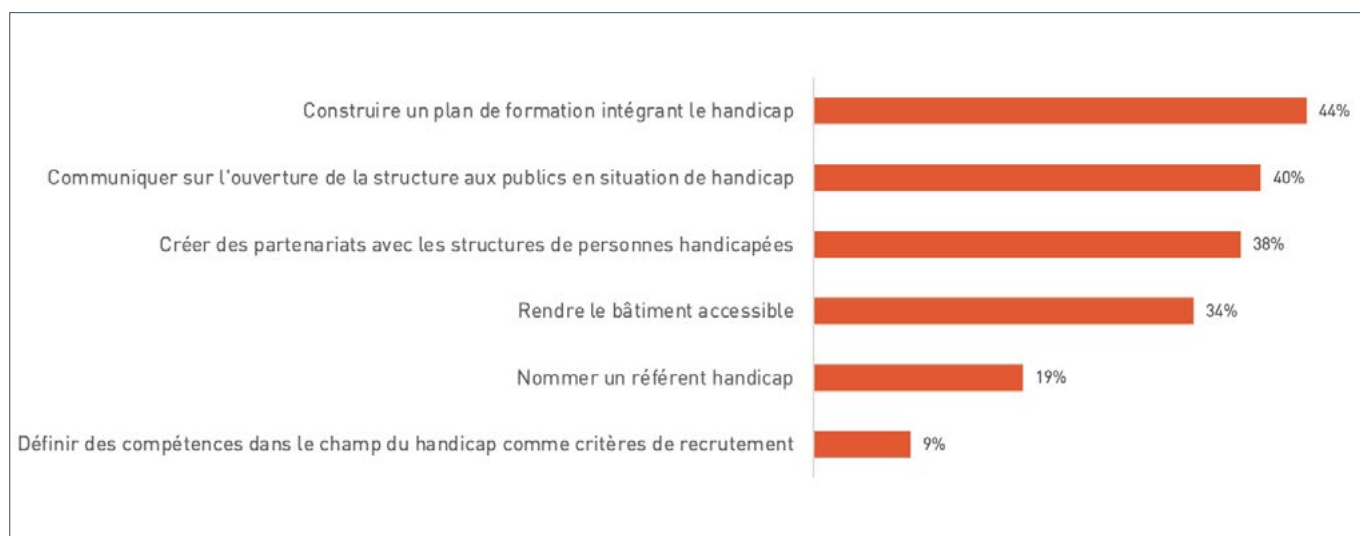


Figure 91 – Réponses à la question « Selon vous, quelles seraient les actions prioritaires à mettre en œuvre par votre structure pour développer son accessibilité aux personnes en situation de handicap ? »
Nombre répondants 496 / 948 réponses (choix multiple hiérarchisé)

3. Conclusion ouverte

DES POLITIQUES TERRITORIALES DÉTERMINANTES

Le schéma départemental des enseignements artistiques

L'enquête montre l'impact fort des dispositions en faveur de l'inclusion artistique des schémas départementaux des enseignements artistiques et des aides territoriales au projet, tout autant qu'un pourcentage élevé de méconnaissance des équipes dirigeantes sur leur existence.

Ces données invitent à promouvoir l'intégration de dispositions spécifiques de soutien aux projets inclusifs dans les schémas départementaux qui, en se déployant sur plusieurs années, offrent les conditions de la mise en place d'activités pédagogiques et artistiques pérennes.

Elles interrogent également la qualité et l'efficacité des circuits de communication entre collectivités territoriales et équipes dirigeantes du secteur de l'enseignement musical.

Les réseaux professionnels

Le besoin des professionnels à intégrer des réseaux professionnels intra sectoriels (enseignement artistique) et inter sectoriels (champs médico-social et de la santé notamment) est fortement exprimé dans l'enquête 'Personnels'.

La mutualisation des connaissances et l'échange de pratiques que ces réseaux permettent contribuent au développement des compétences des professionnels, en complément éventuel d'actions de formation sur des thématiques spécifiques.

Or, les résultats de l'enquête montrent les liens de forte interdépendance entre développement des compétences et dynamique inclusive.

La création de réseaux territoriaux (réseaux de directeurs, de référents handicap, de professionnels de l'enseignement artistique et de structures médico-sociales, etc.) gagnerait à être davantage encouragée, notamment au travers des diverses politiques culturelles, à tous les échelons (communautés d'agglomération, départements via les SDEA, programmes régionaux portés par les DRAC, etc...).

LE RÉFÉRENT HANDICAP, ROUAGE CENTRAL DES DYNAMIQUES INCLUSIVES

Les résultats de cette enquête mettent en lumière la forte corrélation entre la présence d'un référent handicap et la mise en œuvre de dispositions (administratives, pédagogiques, communicationnelles...) propices à un accueil ajusté aux besoins et compétences des personnes en situation de handicap.

Une politique active de promotion de la fonction auprès de l'ensemble du secteur de l'enseignement artistique constitue un levier incontestable de l'amélioration des dynamiques inclusives. La préconisation de l'attribution de ces missions à un enseignant apparaît ici comme un gage supplémentaire d'effectivité des pratiques d'accueil inclusif.

La conception d'une fiche de mission – voire d'une fiche de poste – permettrait d'harmoniser les représentations aujourd'hui très hétérogènes des missions du référent, et notamment de sensibiliser les responsables RH à la dimension cruciale de coordination du référent plutôt que celle de l'enseignant préposé exclusivement à l'encadrement de cours avec des élèves handicapés.

De même, une concertation partenariale au niveau national visant l'élaboration d'un référentiel de compétences du référent contribuerait à alimenter la réflexion sur la pertinence de la création d'une certification professionnelle par les acteurs de la filière.

LE RENFORCEMENT DE LA FORMATION PLÉBISCITÉ PAR LES PROFESSIONNELS

La prise en compte du handicap dans la formation initiale des professionnels de l'enseignement artistique apparaît tout à fait nécessaire, mais est encore absente de nombre de formations initiales, ou réduite à quelques heures de sensibilisation uniquement.

Une réflexion de fond doit être engagée avec les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique pour intégrer le champ du handicap dans les enseignements fondamentaux et harmoniser ses contenus pédagogiques au plan national.

L'enquête montre également que l'inscription de formations sur la thématique du handicap dans le plan de développement des compétences est un facteur d'inclusion.

Les professionnels considèrent majoritairement qu'ils ne disposent pas des compétences et des connaissances suffisantes pour accueillir des personnes en situation de handicap. Et de fait, ils placent la « construction d'un plan de formation intégrant le handicap » au premier rang des actions prioritaires à mettre en œuvre.

La mobilisation plus soutenue des organes de la formation continue des agents de la fonction publique et des salariés des secteurs associatif et privé sur les thématiques relevant du champ du handicap permettrait de répondre aux besoins prioritaires exprimés par les professionnels et d'améliorer significativement les dynamiques inclusives dans les établissements.

La nomination d'un référent handicap et le développement des compétences de l'ensemble des professionnels des établissements d'enseignement artistique - en formation initiale ou continue - permettraient notamment de :

- favoriser l'orientation des élèves en situation de handicap dans les cycles avec les aménagements appropriés,
- réduire les ruptures de parcours après le 1er cycle,
- privilégier les situations pédagogiques de mixité avec les autres élèves dans les parcours personnalisés,
- intégrer l'accessibilité de l'offre de diffusion à la réflexion globale sur l'accueil des personnes en situation de handicap.

DES PRATIQUES DE COMMUNICATION EXTERNE INSUFFISANTES

57% des structures déclarent ne jamais avoir refusé de demande d'inscription d'une personne en situation de handicap et 37% rarement.

Or, au regard des faibles taux d'accueil d'élèves en situation de handicap déclarés, ces résultats mettent sans doute en lumière la réserve, voire l'auto-censure, des personnes en situation de handicap et/ ou de leurs familles à frapper aux portes des écoles de musique mais aussi – et peut-être surtout - le défaut de communication externe des établissements (50% des structures ne diffusent aucune information particulière en direction des personnes handicapées).

L'enquête montre que les structures accueillantes sont des structures communicantes.

Le développement des actions de communication, dans leurs formes et contenus, visant à informer les personnes en situation de handicap et les structures relevant du champ du handicap du territoire de l'ouverture de l'établissement d'enseignement musical permettrait d'augmenter le nombre de sollicitations, tant pour les inscriptions individuelles que pour la mise en place d'actions partenariales.

LES INSTANCES GESTIONNAIRES À SENSIBILISER ET MOBILISER

Malgré la réglementation en vigueur applicable à tous les ERP, les démarches de diagnostic de l'accessibilité du cadre bâti n'ont été réalisées que par 46% des structures répondantes (et notamment par seulement 28% d'écoles associatives).

Plus encore, le Registre Public d'Accessibilité n'est élaboré que par 19% des lieux d'enseignement musical participants, alors même que ce document est rendu obligatoire depuis le 30 septembre 2017. Destiné à renseigner les publics sur le degré d'accessibilité de l'ERP (locaux et prestations notamment), son élaboration est placée sous la responsabilité conjointe du directeur d'établissement et de l'instance gestionnaire (ou du propriétaire des locaux).

Or, l'enquête met en lumière une importante méconnaissance des directeurs sur l'effectivité de ces démarches. Ces résultats interrogent le niveau d'information – ou de préoccupation - des équipes dirigeantes sur les réglementations en vigueur et invitent à poursuivre les actions d'information et de sensibilisation des directeurs et de leurs bailleurs à leur bonne mise en application.

PERSPECTIVES

Avec toutes les réserves énoncées en introduction de ce rapport, cette étude exploratoire constitue une première étape dans la volonté partagée par Musique en Territoires, MESH et le ministère de la Culture d'œuvrer à une meilleure connaissance des pratiques professionnelles et des facteurs favorisant l'accueil des personnes en situation de handicap dans le secteur de l'enseignement musical.

Elle espère fournir un socle de connaissances et des clés d'action aux équipes dirigeantes et aux décideurs publics pour construire un écosystème efficient en faveur de l'inclusion artistique de chaque citoyen, quels que soient ses besoins particuliers.

Cette étude appelle de fait des prolongements portant notamment sur les types de situations de handicap des élèves accueillis et l'orientation pédagogique qui leur est proposée, sur les aménagements pédagogiques spécifiques mis en œuvre, etc. L'exploration des pratiques d'accueil dans les autres disciplines (danse, théâtre, arts plastiques, cirque) et le recensement des expériences et des besoins des personnes en situation de handicap (en tant qu'usagers effectifs ou potentiels des lieux d'enseignement artistique) permettraient également d'enrichir le corpus de connaissances empiriques susceptibles de légitimer et d'aiguiller les processus décisionnels à toutes les échelles (établissement, territorial et national).

MUSIQUE
en territoires

www.musiqueenterritoires.com

mesh
Musique
et situations
de handicap

www.mesh.asso.fr